

Demande d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes

Documents nécessaires

- l'imprimé Cerfa n°12644*04
- un extrait d'acte de naissance avec mentions marginales (Incapacité civile),
- la photocopie recto verso de la licence de tir, tamponnée par le médecin, en cours de validité,
- la photocopie recto verso du carnet de tir mentionnant la date des 3 séances annuelles contrôlées de pratique du tir,
- l'avis favorable de la fédération française de tir ou feuille verte,
- les copies de vos autorisations en cours si vous en possédez déjà,
- la copie recto-verso d'une pièce d'identité,
- la copie d'une pièce justificative de domicile (facture Edf / Téléphone ...),
- la facture ou l'attestation sur l'honneur de la possession d'un coffre ou d'une armoire forte.

Démarche

La demande d'autorisation est à présenter à la préfecture du lieu de domicile.

Notification et durée de l'autorisation

Après avoir : Examiné la demande, obtenu le bulletin n° 2 du casier judiciaire de la personne, vérifié que le demandeur ne figure pas au FINIADA et éventuellement saisi l'Agence régionale de santé (ARS), le préfet notifie sa réponse.

L'autorisation est accordée pour une **durée** maximum de **5 ans renouvelable** qui court à compter de sa date de délivrance. Elle doit être notifiée dans les 15 jours par tout moyen.

Le demandeur a **6 mois pour acquérir l'arme** correspondant à la catégorie autorisée après la date de notification. Passé ce délai, l'autorisation est caduque.

Demande de renouvellement

Délai

La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard **3 mois avant la date d'expiration** de l'autorisation, sinon l'autorisation ne sera pas renouvelée sauf en cas d'empêchement justifié.

Documents

Les mêmes que pour une demande simple.

Joindre l'original de chaque autorisation à renouveler.

La Préfecture accuse réception du dossier par un courrier qui vaut autorisation provisoire à compter de la date d'expiration de l'autorisation jusqu'à la décision expresse de renouvellement.

En cas de refus de renouvellement ou de retrait de l'autorisation, la personne concernée doit se dessaisir de son arme et des munitions correspondantes.

Comment remplir l'imprimé

1^{ère} page

- Cocher Demande ou renouvellement.
- Remplir son état civil.
- Remplir le matériel sollicité. Vous pouvez vous aider du petit système sur le site de l'Unpact (<http://www.unpact.net/categories/index.html>) permettant de déterminer la classification de l'arme à acquérir.
- Cocher la case Sport dans le cadre Motif.
- Rayer les bonnes phrases en bas de page.

2^{ème} page

- Remplir les tableaux uniquement si vous possédez déjà une ou plusieurs armes.
- Ne pas oublier de remplir tous les tableaux.
- Laisser tel que la partie administration.

Annexe

Pour une acquisition

Si votre choix de l'arme n'est pas totalement déterminé, rester vague, donner un type, sans remplir la marque et/ou le modèle.

Faire de même pour le calibre et le type de percussion.

Si votre choix porte sur deux armes de poing ajouter une Annexe.

Si la seconde arme est une arme d'épaule compléter de la même manière cette partie de l'Annexe.

Pour un renouvellement

Un seul imprimé avec autant d'Annexe que d'Arme à renouveler et pour chacune d'elles les caractéristiques exactes de l'arme = Reprendre les données de l'autorisation origine.

Pour faciliter votre démarche, Cerfa n°12644*04 pdf actif à compléter avec l'ordinateur, donc enregistrable et imprimable.